

## L'essor des antennes relais va être encadré

### Des médecins plaident auprès de la Ville le principe de précaution

La méthode forte a porté ses fruits: les médecins de l'Association Santé Environnement Provence (Asep) avouent "avoir mis la pression sur les élus avant les élections" et la Ville n'est finalement pas restée sourde à leur cri d'alarme sur les risques sanitaires des antennes relais.

Les études scientifiques étant contradictoires, elle semble décidée à se ranger derrière le principe de précaution et à revoir intégralement les règles de leur implantation. Même plus: à en délocaliser, éventuellement, certaines situées à proximité d'endroits jugés sensibles (écoles, hôpital, crèche, etc.)..

Jusqu'alors, seules les règles du code de l'urbanisme ont encadré leur essor. Et la situation est telle que non seulement la Ville n'a pas connaissance du parc privé des antennes-relais, mais plusieurs bâtiments communaux en ont hébergé au fil des années... créant parfois l'émoi, comme à l'école des Pinchinades, où des parents d'élèves s'étaient inquiétés d'une antenne-relais située en face sur le toit de la maison de quartier.



L'antenne-relais (voir flèche rouge) sur le toit de la maison de quartier des Pinchinades et tout près de l'école a été installée en juillet 2000. Le bail expirera le 30 juin 2009. © Serge Guéroult

Face à ce flou, un groupe de travail, composé d'élus et de professionnels de santé, vient d'être créé, à l'initiative de Philippe Gardiol, l'adjoint au maire délégué au développement durable. Si ses modalités sont encore à définir (sous la forme, peut-être, d'une commission extra-municipale), ce groupe de travail s'est fixé, comme mission finale, d'élaborer une charte avec les opérateurs.

"Une ville moyennement en retard sur ce point, selon Patrice Halimi, chirurgien et membre de l'Asep. Mais qui serait, si elle entame une réelle réflexion, la première dans le pays d'aix à avoir une telle démarche." L'élue est en tout cas sur la même longueur d'ondes que l'Asep: "Nous avons commencé à répertorier les sites qui abritent ces antennes-relais. Une fois l'état des lieux terminé, et après avoir fait l'examen des baux qui lient la Ville et les opérateurs, nous en rencontrerons les responsables pour qu'ils déplacent ou baissent la puissance de leurs antennes situées aux endroits sensibles, comme celles à proximité des écoles des Pinchinades et Frédéric-Mistral. Il faut savoir que la distance importe moins que la puissance de l'émetteur".

Les "négociations" ne seront pas aisées car elles seront liées à l'échéance des différents baux dont certains prendront fin en 2009 alors que d'autres courent jusqu'en 2015...

Par Laurent Alexandre et Axel Plessier ([vitrolles@laprovence-presse.fr](mailto:vitrolles@laprovence-presse.fr))